

UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE

FACULTÉ
DE
THÉOLOGIE
72-73

Pour tous renseignements,
s'adresser au :

BUREAU DU REGISTRAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
SHERBROOKE, QUÉ.

Les renseignements publiés dans ce document étaient à jour en date du 1er juin 1972.
L'Université se réserve le droit d'apporter des amendements à ses règlements et programmes sans préavis.

TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER 72-73	5
PRÉSENTATION	9
CONSEIL DE LA FACULTÉ	11
CORPS PROFESSORAL	13
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	15
a) Premier cycle	17
b) Deuxième cycle	22
PROGRAMMES	
a) PREMIER CYCLE	27
BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ	27
BACCALAURÉAT avec sujet majeur et sujet mineur	29
Appendice: concordance des codes	32
b) DEUXIÈME CYCLE	35
MAÎTRISE EN THÉOLOGIE	35
MAÎTRISE EN THÉOLOGIE (option pastorale scolaire)	36
MAÎTRISE EN PASTORALE (option pastorale scolaire)	36
MAÎTRISE EN PASTORALE FONDAMENTALE	37
MAÎTRISE (M.A.) en sciences humaines des religions	38
DESCRIPTION DES COURS	39
RENSEIGNEMENTS DIVERS	
FORMATION DES MAÎTRES	53
TEMPS PARTIEL	53
MAISON AFFILIÉE	53
INSTITUT DE SPIRITUALITÉ	54

CALENDRIER 1972-1973

Trimestre d'automne

MARDI 5 SEPTEMBRE 1972

Journée d'accueil et d'information.

MERCREDI 6 SEPTEMBRE 1972

Début des cours à temps complet et à temps partiel.

LUNDI 9 OCTOBRE 1972

Action de grâces. Congé universitaire.

MERCREDI 18 OCTOBRE 1972

Journée d'information.

VENDREDI 1^{er} DÉCEMBRE 1972

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps partiel pour le trimestre d'hiver 1973.

MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1972

Journée d'information.

SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1972

Fin du trimestre d'automne 1972 et début des vacances pour tous les étudiants. Date limite pour les inscriptions à temps partiel pour le trimestre d'hiver 1973.

Trimestre d'hiver

MERCREDI 3 JANVIER 1973

Reprise des cours à temps complet et à temps partiel.

MERCREDI 14 FÉVRIER 1973

Journée d'information.

JEUDI 1^{er} MARS 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps complet pour le trimestre d'automne 1973.

LUNDI 2 AVRIL 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps partiel pour la session mai-juin du trimestre d'été 1973.

MERCREDI 11 AVRIL 1973

Journée d'information.

JEUDI 19 AVRIL 1973

Fin du trimestre d'hiver 1973, en soirée.

Trimestre d'été

SAMEDI 28 AVRIL 1973

Date limite pour les inscriptions à temps partiel pour la session mai-juin du trimestre d'été 1973.

LUNDI 30 AVRIL 1973

Début des cours de la session mai-juin du trimestre d'été 1973.

LUNDI 21 MAI 1973

Jour férié. Congé universitaire.

VENDREDI 1er JUIN 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps complet et à temps partiel pour la session juillet-août du trimestre d'été 1973.

VENDREDI 15 JUIN 1973

Date limite pour les inscriptions à temps complet et à temps partiel pour la session juillet-août du trimestre d'été 1973.

VENDREDI 22 JUIN 1973

Fin de la session mai-juin du trimestre d'été 1973.

LUNDI 25 JUIN 1973

Fête du Canada français. Congé universitaire.

LUNDI 2 JUILLET 1973

Fête du Canada. Congé universitaire.

MARDI 3 JUILLET 1973

Début de la session juillet-août du trimestre d'été 1973. Début de la session d'été des maîtrises en pastorale scolaire, en sciences humaines des religions et en pastorale.

MERCREDI 1^{er} AOÛT 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps partiel pour le trimestre d'automne 1973.

VENDREDI 3 AOÛT 1973

Fin de la session d'été des maitrises en pastorale scolaire, en sciences humaines des religions et en pastorale.

VENDREDI 10 AOÛT 1973

Fin du trimestre d'été 1973.

VENDREDI 24 AOÛT 1973

Date limite pour les inscriptions à temps partiel pour le trimestre d'automne 1973.

PRÉSENTATION

HISTORIQUE ET ORIENTATION

En vertu de sa charte civile, l'Université de Sherbrooke fonde, le 13 juin 1961, une faculté de théologie. Le 30 novembre 1964, cette faculté de théologie est érigée canoniquement. Le 8 décembre de la même année, la Sacrée congrégation des séminaires et universités approuve les statuts qui régissent la Faculté. Le 18 janvier 1965, la Sacrée congrégation permet à la Faculté de théologie de s'affilier les grands séminaires de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet et le scolasticat de Saint-Benoît-du-Lac; elle l'autorise à décerner aux étudiants de ces maisons, dès 1965, le baccalauréat en théologie. Ainsi, la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke a son siège à la Cité universitaire, au milieu des autres facultés.

De 1961 à 1965, cette présence prit la forme d'un institut de culture religieuse offrant un programme de cours à temps partiel couronné par un baccalauréat en culture religieuse. En septembre 1966, et avec l'approbation des autorités de l'Université, la Faculté de théologie inaugurerait elle-même un programme conduisant à la maîtrise ès sciences religieuses.

En 1968, la Faculté a mis en vigueur ses programmes actuels de baccalauréat en théologie et de licence en enseignement secondaire (option sciences religieuses). À peu près au même moment, elle stabilisait son secteur de pastorale scolaire; elle inaugurerait aussi, avec la collaboration spéciale du Groupe de Sociologie des Religions de Paris, un programme de maîtrise en sciences humaines des religions. En 1970-71, elle ajoute au baccalauréat spécialisé en théologie un programme comportant l'option d'un sujet mineur (30 crédits) en sciences humaines des religions. La Faculté organise aussi, en collaboration avec la Faculté des arts, des programmes conjoints avec sujets majeurs et mineurs. En 1971-72, le secteur de pastorale s'élargit afin d'offrir un programme de maîtrise en pastorale générale.

Les cours de la Faculté s'adressent donc d'une façon spéciale aux futurs professeurs de sciences religieuses ou de culture religieuse, dans les écoles élémentaires ou secondaires, dans les cegeps ou la catéchèse aux adultes. Ils intéressent aussi toute personne désireuse de se consacrer à l'animation sociale et pastorale, au monde de l'éducation et du journalisme, à la recherche de solutions aux problèmes posés actuellement par la civilisation ou la culture et l'évolution de la croyance comme de la vie de l'Église. . .

La Faculté veut ainsi répondre aux tâches du théologien telles que les définissaient, par exemple, certains textes du second Concile du Vatican:

L'Église attend énormément de l'activité des facultés de sciences sacrées. C'est à elles, en effet, qu'elle confie la tâche importante de pré-

parer leurs élèves, non seulement au ministère sacerdotal, mais surtout, soit à l'enseignement dans les établissements d'études ecclésiastiques supérieures, soit à faire avancer par leur contribution personnelle les différentes disciplines, soit à assumer les tâches les plus ardues de l'apostolat intellectuel. C'est également le rôle de ces facultés de soumettre à une investigation plus profonde les différents domaines des sciences sacrées, en vue d'une compréhension toujours plus profonde de la Révélation sacrée, d'un accès plus large au patrimoine de sagesse chrétienne légué par nos ancêtres, d'un dialogue croissant avec nos frères séparés et avec les non-chrétiens, et d'une réponse adéquate aux questions posées par le progrès des sciences.

"Que, par conséquent, les facultés ecclésiastiques revoient opportunément leurs lois propres, qu'elles développent intensément les sciences sacrées et celles qui leur sont connexes, et qu'elles ne négligent pas les méthodes et les moyens les plus récents en vue de former leurs étudiants pour des recherches plus poussées."

(Déclaration sur l'éducation chrétienne, II)

"Les plus récentes recherches et découvertes des sciences, ainsi que celles de l'histoire et de la philosophie, soulèvent de nouvelles questions qui comportent des conséquences pour la vie même, et exigent de nouvelles recherches de la part des théologiens eux-mêmes. Dès lors, tout en respectant les méthodes et les règles propres aux sciences théologiques, ils sont invités à chercher sans cesse la manière la plus apte de communiquer la doctrine aux hommes de leur temps: car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la Foi, autre chose la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées, à condition toutefois d'en sauvegarder le sens et la signification. Que, dans la pastorale, on ait une connaissance suffisante non seulement des principes de la théologie, mais aussi des découvertes scientifiques profanes, notamment de la psychologie et de la sociologie, et qu'on en fasse usage: de la sorte, les fidèles à leur tour seront amenés à une plus grande pureté et maturité dans leur vie de foi (...)

"Ceux qui s'appliquent aux sciences théologiques dans les séminaires et les universités aimeront collaborer avec les hommes versés dans les autres sciences, en mettant en commun leurs énergies et leurs point de vue. La recherche théologique, en même temps qu'elle approfondit la vérité révélée, ne doit pas perdre contact avec son temps, afin de faciliter une meilleure connaissance de la foi aux hommes cultivés dans les différentes branches du savoir. Cette bonne entente rendra les plus grands services à la formation des ministres sacrés: ils pourront présenter la doctrine de l'Eglise sur Dieu, l'homme et le monde d'une manière mieux adaptée à nos contemporains, qui accueilleront d'autant plus volontiers leur parole. Bien plus, il faut souhaiter que de nombreux laïcs reçoivent une formation suffisante pour les sciences sacrées, et que plusieurs parmi eux se livrent à ces études "ex professo" et les approfondissent. Mais pour qu'ils puissent mener leur tâche à bien, qu'on reconnaisse aux fidèles, aux clercs comme aux laïcs, une juste liberté de recherche et de pensée, comme une juste liberté de faire reconnaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence".

(Constitution "Gaudium et Spes", 62, 2, 7)

CONSEIL DE LA FACULTÉ

DOYEN

VACHON Lucien, B.A., D.Th. (Angélique)

SECRÉTAIRE

BÉBARD André, B.A., B.Th., D.Ph. (Strasbourg)

MEMBRES DU CONSEIL

BERGERON André, B.A., L.Ph., L.Th., professeur

LESCAULT Jean-Denis, B.A., L.Th., Dipl. en past., L.E.S., L. Cat.,
professeur

WENER Normand, B.A., M.Soc., (Montréal), professeur

CÔTÉ Gilles, étudiant

COURTEMANCHE Daniel, étudiant

ROBERGE Françoise, étudiante.

CORPS PROFESSORAL

BÉDARD André, B.A., B.Th., D.Ph. (Strasbourg), professeur agrégé
 BERGERON André, B.A., L.Ph., L.Th., professeur agrégé
 BOISVERT Léandre, B.A., L.Th., L.E.S., professeur adjoint
 DENAULT Bernard, B.A., B.Th., chargé d'enseignement, (en congé d'études)
 DOYON Jacques, B.A., B.Th., D.Ph. (Latran), professeur agrégé
 FILLION Jacques, B.A., L.Th., chargé d'enseignement
 LANGELIER Gilles, B.A., D.Th. (Rome), Dipl. th. past. cat., professeur adjoint
 LAVALLEE François, L.Th., L.E.S., professeur adjoint
 LAVOIE Michèle, Lic. Catéchèse, chargé d'enseignement
 LESCAULT Jean-Denis, B.A., L.Th., Dipl. en past., L.E.S., L. Cat., chargé d'enseignement
 MARTEL Gilles, B.A., M.A., (Sc. h. r.), chargé d'enseignement
 MELANÇON Louise, B.A., M.A., (Sc. h. r.), chargée d'enseignement
 OUELLET Fernand, B.A., L.Th., Ph.D. (Philo-relig.) (McGill), professeur adjoint
 RACINE Louis, B.A., D.Ph. (Sc. rel.) (Montréal), professeur adjoint
 VACHON Lucien, B.A., D.Th. (Angélique), professeur titulaire
 VANDAL Nellie, B.Ped., L.Cat., M.Sc.R., chargée d'enseignement
 WENER Normand, M.Soc. (Montréal), chargé d'enseignement

CHARGÉS DE COURS

BILODEAU Yvon, B.A., L.Th.
 BOUSQUET François, D. L. ès Lettres, Philosophie (Paris)
 BUJANDA J. Martinez de, D.Th. (Rome), D. Hist. (Paris)
 CÔTÉ Yves, Diplôme de Lumen Vitae (Bruxelles)
 CROTEAU André, B.A., B.Péd. Cat., L. Cat.
 DIONNE Hugues, B.Th., M.Sc.soc. (Laval)
 FORTIER Rita, B.Péd., Dipl. Péd. (Ens. pré-scol.), M. Éduc.
 LAFOND André, B.A., L.Th., L.E.S.
 LARRALDE Maurice, B.A.
 MICHAUD Jean-Paul, B.Th., L.E.S.

MILLETTE Gilles, B.A., B.Cat.

NELISSE Claude, Diplôme de l'Institut des Hautes Études de communication sociale

OUELLET Gilles, B.Th., L.Th.

PRIMEAU André, L.Sc.F. et S. (Louvain)

PROVENÇAL Gaston, B.A., L.D.C., L.L.L.

PRUCHE Benoit, B.A., L.Th., D.Ph. (Montréal)

RONDEAU Marc, B.A., L.Th.

ROULEAU Robert, B.Th., L.Lit.

ST-GELAIS Raymond, B.A., L.Th., L.E.S.

VAILLANCOURT Raymond, D.Th. (Laval)

YELLE Viateur, L.Th., L.Sc.Bib.

PROFESSEURS INVITÉS

DECONCHY Jean-Pierre, chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris)

DESROCHE Henri, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études (VIe section)

HOUTART François, professeur (Louvain), Directeur du Centre de recherches sociologiques religieuses.

JOLIF Yves, D.Ph. (Lyon)

PRITHIPAUL Dad, M.A. (Bénarès), Ph.D. (histoire des religions) (Paris)

SEGUY Jean, chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris)

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

Les règlements pédagogiques voudraient favoriser la liberté et l'initiative dans la collaboration professeurs-étudiants. C'est pourquoi, tant dans la forme des cours que dans les modes d'évaluation, ils laissent au groupe professeurs-étudiants la possibilité de faire des choix à l'intérieur d'un minimum de règlements jugés nécessaires à l'efficacité de la recherche et du travail.

1 - DÉFINITIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Cours

Le cours constitue l'unité élémentaire des activités d'enseignement et de recherche dans la composition d'un programme. Un cours est constitué d'une série de leçons, de travaux ou d'exercices, répartis sur une seule session et portant sur une seule matière. Il est identifiable par un titre et un sigle; il peut entrer dans la composition d'un ou de plusieurs programmes.

Les cours sont regroupés en session dans le but d'assurer une progression normale de l'étudiant à l'intérieur de son programme et de la discipline choisie. Une session d'étude comporte normalement quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'exams.

1.2 Formules pédagogiques d'un cours

Il appartient au groupe formé du professeur et des étudiants concernés d'établir la ou les forme(s) à donner à un cours. Pour ce choix, on peut s'inspirer des suggestions suivantes:

- a) les leçons magistrales, i.e. exposés faits par un professeur à des étudiants;
- b) les enseignements programmés, grâce auxquels l'étudiant apprend par lui-même sous la supervision d'un professeur, à l'aide d'un programme déterminé ou d'un cahier spécialement préparé à cette fin;
- c) les enseignements tutoriaux, grâce auxquels l'étudiant apprend par lui-même sous la direction d'un professeur qu'il rencontre régulièrement et qui lui établit un programme de lectures et de travaux;
- d) les mémoires ou projets i.e. les travaux de longue haleine faits par les étudiants en équipe ou individuellement sous la supervision d'un professeur;
- e) toute formule mixte qui utilise le travail en équipe et le cours magistral du professeur.

1.3 Evaluation et promotion

1.31 Le mode de participation à un cours, de même que la manière d'en faire l'évaluation, dépendront du genre de cours adopté. Professeurs et étudiants s'entendront à ce sujet au début du cours. L'étudiant qui ne se conformera pas à ces exigences sera considéré comme se désistant du cours et en avertira le secrétaire de la Faculté.

1.32 La promotion est faite par cours avec moyenne cumulative.

La promotion par cours est un mécanisme de promotion par lequel l'étudiant qui a démontré des connaissances satisfaisantes dans un cours se voit accorder les crédits que comporte ce cours. La moyenne cumulative est le mode de contrôle qui évalue d'une façon continue le rendement scolaire de l'étudiant sur l'ensemble des cours qu'il a suivis.

1.4 Conseiller pédagogique

En vue de favoriser davantage l'efficacité du travail de chaque étudiant, on lui assurera, s'il le désire, la collaboration d'un conseiller pédagogique.

1.5 Programmes

1.51 Un programme est un ensemble de cours établi en vue d'une formation spécifique et conduisant à un diplôme décerné par l'Université. Chaque programme comporte un nombre minimum de crédits déterminé par les autorités compétentes:

1.52 Un crédit correspond à quarante-cinq (45) heures de travail fourni par l'étudiant et reconnu par l'Université.

La Faculté de théologie offre les programmes suivants:

1.53 au premier cycle

- un baccalauréat spécialisé en théologie
- un baccalauréat en théologie comportant un sujet majeur en théologie (60 crédits), et un sujet mineur (30 crédits) dans l'un des secteurs suivants:
 - antiquités gréco-latines
 - histoire
 - littérature anglaise
 - littérature française
 - philosophie
 - sciences humaines des religions
- un programme de sujet mineur en théologie (30 crédits)

1.54 au deuxième cycle

- une maîtrise en théologie (M.Th.), comportant l'option théologie et l'option pastorale scolaire;
- une maîtrise en pastorale (M.Past.), comportant l'option pastorale fondamentale et l'option pastorale scolaire;
- une maîtrise (M.A.) en sciences humaines des religions.

1.6 Bibliothèque

Les professeurs, le personnel et les étudiants de la Faculté ont accès à toutes les bibliothèques de l'Université (bibliothèque générale, bibliothèque des Sciences, bibliothèque du Droit, bibliothèque de Médecine). La Faculté de théologie est plus spécialement desservie par la bibliothèque générale.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU 1^{er} CYCLE

2 - CONDITIONS D'ADMISSION

- 2.1 Pour être admissible à un programme du premier cycle, le candidat doit détenir:
 - 2.11 le diplôme d'études collégiales (D.E.C.);
 - 2.12 ou le baccalauréat ès arts;
 - 2.13 ou le brevet A;
 - 2.14 ou le baccalauréat en pédagogie;
 - 2.15 ou avoir fait des études équivalentes à celles qui conduisent à l'un ou l'autre de ces diplômes académiques.
- 2.2 Les détenteurs d'un diplôme ou d'un brevet autre que ceux ci-haut mentionnés peuvent être admis après étude de leur dossier académique et de leur expérience scolaire et, s'il y a lieu, après un examen d'admission portant sur un programme défini par la Faculté et subi selon les modalités établies par celle-ci.
- 2.3 La Faculté admet aussi des étudiants libres et des auditeurs.

3 - ÉQUIVALENCES

- 3.1 Tout étudiant qui démontre qu'il connaît la matière d'un ou plusieurs cours de son programme pour les avoir suivis avec succès dans un autre établissement d'enseignement peut obtenir une reconnaissance pour ces cours. Lorsque cette reconnaissance est accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée comme une équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex.)
- 3.2 Toute équivalence est accordée par le registraire, à la demande du secrétaire de la Faculté.
- 3.3 La demande d'équivalence doit être présentée, sur formule spéciale, au secrétaire de la Faculté, au plus tard au moment de l'inscription au programme auquel l'étudiant s'inscrit. Elle doit être appuyée par des documents officiels pertinents.
- 3.4 Le candidat à la Faculté de théologie n'obtiendra aucune équivalence pour des cours suivis depuis plus de cinq ans.

- 3.5 Le nombre des crédits accordés en équivalence ne dépasse pas les 2/3 de l'ensemble des crédits de ce grade.
- 3.6 Tout titre universitaire présenté en vue d'obtenir une équivalence est estimé, par la Faculté de théologie, en fonction du programme d'études auquel l'étudiant désire s'inscrire.
- 3.7 En aucun cas, une équivalence de cours ne peut procurer un nombre de crédits supérieur à celui affecté au cours correspondant donné à la Faculté.
- 3.8 Pour qu'une demande d'équivalence puisse être présentée, le cours suivi dans une autre institution doit satisfaire simultanément aux sept (7) conditions suivantes:
 - 3.81 il doit apparaître sur une attestation officielle transmise directement de l'institution au secrétaire de la Faculté;
 - 3.82 sa description détaillée doit apparaître dans un annuaire officiel remis par l'étudiant au secrétaire de la Faculté;
 - 3.83 il doit avoir, sur les points essentiels, le même contenu que le cours dispensé par la Faculté;
 - 3.84 il doit avoir été sanctionné par un examen officiel, subi avec succès;
 - 3.85 s'il est partie intégrante d'un programme annuel d'études, cette année d'études doit être réussie;
 - 3.86 il doit être affecté d'un nombre de crédits au moins égal au nombre de crédits attaché au cours correspondant donné à la Faculté;
 - 3.87 il doit faire partie d'un programme de même niveau que celui de la Faculté.
- 3.9 **Commandite**
 Une commandite est une autorisation émise à un étudiant inscrit à un programme de suivre un ou des cours dans une autre institution. Par une telle autorisation, l'Université s'engage à reconnaître les crédits acquis par l'étudiant.

4 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DE COURS

- 4.1 La charge d'un étudiant est mesurée par le nombre de crédits. Un crédit correspond à 45 heures de travail, fournies par l'étudiant et reconnues par l'Université.
- 4.2 La charge normale d'un étudiant est de 15 crédits par session.
- 4.3 Le régime de promotion par cours permet à l'étudiant de progresser à son rythme propre. Cependant, l'étudiant régulier à temps

complet ne peut réduire à moins de 12, ni augmenter à plus de 18, le nombre de crédits pris par session parmi les cours obligatoires et à option.

- 4.4 L'étudiant adopte, en général, comme programme d'études d'une session, les cours obligatoires ou à option proposés par la Faculté pour cette session de son programme.
- 4.5 Un étudiant ne peut s'inscrire à un cours que s'il en a réussi le ou les cours requis comme préalables.
- 4.6 La détermination de son programme d'études est la responsabilité de l'étudiant. A cette fin, il pourra consulter un conseiller pédagogique.
- 4.7 **Changement et abandon de cours**
 - 4.71 L'étudiant remet au secrétariat, dès le début de la session, la liste complète des cours choisis.
 - 4.72 Toute modification de cette liste doit recevoir l'approbation du secrétaire de la Faculté.
 - 4.73 Tout étudiant peut, à l'intérieur du premier cinquième du cours d'une session, soumettre une demande officielle de changement de cours qui pourra être autorisée si elle est matériellement réalisable.
 - 4.74 Tout étudiant peut, entre le premier cinquième et le premier tiers du cours, soumettre une demande officielle d'abandon de cours qui sera généralement autorisée, à condition que le nombre de crédits auxquels l'étudiant reste inscrit ne devienne pas inférieur à douze (12). Cependant, si cette demande est soumise après le premier cinquième du cours, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant.
 - 4.75 Tout étudiant qui abandonne un cours après le premier tiers du cours d'une session voit la mention E (échec) consignée à son dossier scolaire pour ce cours.
 - 4.76 Pour un cours qui n'apparaît pas sur sa liste de choix de cours, l'étudiant ne recevra aucun crédit.
- 4.8 **Départ**
 - 4.81 Tout étudiant qui quitte l'Université avant la fin de la session à laquelle il est inscrit doit signifier son départ au secrétaire de la Faculté. Ce départ sera consigné comme tel dans le dossier scolaire de l'étudiant. Si le départ n'est pas signifié, chaque cours sera noté E (échec).

5 - MODES D'ÉVALUATION

- 5.1 Chaque cours comporte un mode d'évaluation à déterminer après entente entre professeur et étudiants. Cette évaluation tend à cou-

vrir l'ensemble du cours et détermine l'obtention des crédits d'un cours. Elle est obligatoire pour tout étudiant inscrit à ce cours, exception faite des auditeurs.

5.2 L'évaluation se fait à partir:

- d'un double examen; oral et écrit;
- d'un travail écrit;
- de la constitution d'un dossier.

5.3 Mention "incomplet"

5.31 Si un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par suite de motifs acceptés, la note indiquée au bulletin est In, signifiant "incomplet". L'étudiant doit compléter ces exigences dans le délai et selon les modalités que détermine la Faculté.

5.32 Un étudiant qui s'absente sans raison valable d'un examen, ou ne remet pas à la date prévue un travail ou un dossier, se verra attribuer un échec pour ce cours.

5.33 Les motifs de toute absence aux examens ou de tout retard doivent être jugés par le secrétaire: une absence aux examens doit être justifiée auprès du secrétaire dans un délai d'une semaine.

5.34 Une absence ou un délai, motivés par des raisons jugées valables, entraînent le choix d'un nouveau mode d'évaluation, à déterminer après entente entre le secrétaire, le professeur et l'étudiant.

6 - PONDÉRATION

6.1 Le rendement de l'étudiant dans chaque cours s'exprime par les catégories suivantes: excellent, très bien, bien, passable, et échec.

6.2 Le code alphabétique suivant traduit l'évaluation décrite au paragraphe précédent.

A=excellent B=très bien C=bien D=passable E=échec

Aucune interpolation n'est permise (v.g. B+, C-)

6.3 Moyenne cumulative

6.31 À la fin de chaque session, on évalue le rendement global de l'étudiant depuis son entrée à la Faculté en calculant sa moyenne cumulative i.e. la moyenne par crédit de l'ensemble des résultats obtenus dans tous les cours auxquels il s'est inscrit, pondérés par le nombre de crédits attachés à chacun de ces cours.

6.32 Pour effectuer le calcul de la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:

A=4 B=3 C=2 D=1 E=0

6.33 Les cours dans lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes Ab, In, Eq ou Ex ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

- 6.33 La moyenne cumulative se calcule globalement, que le programme soit unidisciplinaire ou multidisciplinaire. Aucun jugement n'est cependant porté si l'étudiant n'a pas accumulé 12 crédits.
- 6.35 Dans le cas des étudiants à temps partiel, la moyenne cumulative se calcule une fois par an, au terme de la session d'été. Les règlements concernant la moyenne cumulative s'appliquent à eux comme aux autres; en particulier, aucun jugement n'est porté si l'étudiant n'a pas accumulé douze (12) crédits.

7 - RÉVISION

- 7.1 Tout étudiant qui désire faire réviser l'évaluation d'une copie d'examen, d'un travail ou d'un dossier, doit en faire la demande par écrit au secrétariat de la Faculté. Au moment de la demande, il doit acquitter des frais de deux (\$2.00) dollars par révision; ces frais lui seront remboursés si la révision lui procure une note supérieure à celle obtenue antérieurement.
- 7.2 Une demande de révision doit être adressée dans les deux semaines qui suivent la communication des résultats.
- 7.3 La révision est faite par le professeur en charge du cours, en collaboration avec un autre professeur nommé par le doyen. Leur décision est finale.

8 - PROMOTION

- 8.1 La promotion se fait par cours et par moyenne cumulative.
- 8.2 La cote minimale de passage, dans un cours, est D.
- 8.3 Une moyenne cumulative égale à 1.80 constitue la norme minimale de succès d'un étudiant.

9 - ÉCHEC ET REPRISE DES COURS

- 9.1 Il n'y a pas d'examen de reprise pour un cours.
- 9.2 L'étudiant qui échoue un cours obligatoire une première fois doit refaire ce cours intégralement.
- 9.3 L'étudiant qui échoue une première fois un cours à option doit soit refaire ce cours soit y substituer un autre cours à option. Cette substitution n'est cependant permise qu'une fois en cours de programme; en cas de nouvel échec, l'étudiant doit refaire ce dernier cours ou tout autre cours imposé par la Faculté.
- 9.4 L'échec subi par un étudiant dans un cours demeure à son dossier scolaire, même s'il refait ce cours avec succès par la suite; la nouvelle cote apparaît aussi au dossier.

10 - MOYENNE CUMULATIVE INSUFFISANTE

- 10.1 Un étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 1.50 n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.
- 10.2 Un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.50 et 1.80 dispose d'une session (12 crédits ou plus) pour rétablir sa moyenne à 1.80; sans quoi, il n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.
- 10.3 L'étudiant dont la moyenne cumulative tombe entre 1.50 et 1.80 à la fin de son programme d'études est soumis à des exigences supplémentaires (examen de synthèse, cours supplémentaires, session supplémentaire). Le jugement d'un comité de faculté formé à cette fin décidera de l'obtention ou non du grade postulé.
- 10.4 Un étudiant ne peut refaire un cours réussi dans le but d'augmenter sa moyenne cumulative.

10.5 Moyenne cumulative temporaire

- 10.51 Dans le cas où un étudiant ne peut se constituer un programme d'études d'au moins douze (12) crédits lors d'une certaine session, à cause du nombre insuffisant de cours offerts pour lesquels il a réussi les préalables, on établit, à la fin de cette session, une moyenne cumulative temporaire, en pondérant la moyenne de l'étudiant pour cette session particulière par le nombre moyen de crédits accumulés pendant les sessions précédentes.
- 10.52 La moyenne cumulative temporaire ne vaut qu'à la fin d'une session pendant laquelle le programme de l'étudiant était inférieur à douze (12) crédits. Dès la session suivante, on établit la moyenne cumulative réelle pour l'ensemble du programme de l'étudiant.

RÈGLEMENTS PARTICULIERS À LA MAÎTRISE

11 - TYPES DE MAÎTRISE

La Faculté de théologie offre deux types de maîtrise: la maîtrise dite "professionnelle" et la maîtrise dite "scientifique".

- 11.1 La durée des études de maîtrise ne sera pas moins de trois trimestres (12 mois).
- 11.2 La maîtrise dite "professionnelle" est offerte à ceux qui désirent ajouter à leur formation de base en théologie, les éléments, les disciplines et les méthodes immédiatement nécessaires à l'exercice d'une profession (par exemple: pastorale scolaire). Ce diplôme est considéré comme généralement terminal.

- 11.3 La maîtrise dite "scientifique" ajoute à la formation de base une initiation plus immédiate à la recherche scientifique, grâce au caractère donné aux cours et à la rédaction par l'étudiant d'un mémoire scientifique. Ce diplôme constitue l'étape nécessaire dans l'acquisition d'un doctorat.

12 - CONDITIONS D'ADMISSION

- 12.1 Pour être admis à la maîtrise, l'étudiant doit posséder un diplôme de premier cycle universitaire, ou avoir complété avec succès des études jugées équivalentes.
- 12.11 Dans le cas de toutes les maîtrises, sauf celle en sciences humaines des religions, l'étudiant doit avoir complété avec succès trois (3) années d'études universitaires, et avoir acquis au moins soixante-douze (72) crédits en théologie. Donc
- posséder un baccalauréat en théologie spécialisé;
 - posséder un baccalauréat en théologie avec sujet majeur en théologie, ou une L.E.S. avec option sciences religieuses, à condition d'ajouter un total de 12 crédits de théologie comme pré-requis, suivant un programme à déterminer avec l'étudiant;
 - posséder un baccalauréat en sciences religieuses 68 crédits, à condition d'ajouter vingt-deux (22) crédits de théologie, c'est-à-dire l'équivalent d'une troisième année;
 - avoir réussi quatre (4) années de théologie.
- 12.12 Ne sont admissibles à la maîtrise en théologie (avec ou sans option) que les détenteurs d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou ceux qui ont acquis soixante-douze (72) crédits de théologie.
- 12.13 Est admissible à la maîtrise en pastorale ou à la maîtrise "professionnelle" en pastorale scolaire, en plus des autres indiquées plus haut, tout détenteur d'un diplôme de premier cycle, sur examen de son dossier; des pré-requis pourront lui être imposés.
- 12.14 Ne sont admissibles à la maîtrise en sciences humaines des religions (M.A. Sc.H.R.), que les étudiants possédant un diplôme de premier cycle universitaire, et qui ont acquis un minimum de vingt-quatre (24) crédits en sciences humaines des religions.

13 - INSCRIPTION

- 13.1 Tout étudiant de l'année de maîtrise doit s'inscrire comme étudiant régulier à temps complet.
- 13.2 Sur réception de l'avis officiel de son admission ou de sa réadmission, l'étudiant est tenu de s'inscrire, aux dates prévues, au bureau du registraire. Il doit, par la suite, renouveler son inscription en instance de grade et acquitter des frais de \$25.00 dollars par année jusqu'à l'acceptation de son mémoire par la Faculté.

14 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS

- 14.1 Le programme de maîtrise comporte un minimum de trente (30) crédits.
- 14.2 La maîtrise dite "scientifique" comporte
- un minimum de douze (12) crédits de cours
 - la rédaction d'un mémoire, faite sous la direction d'un professeur de la Faculté, après approbation de la direction des études.
- 14.3 La maîtrise dite "professionnelle" comporte
- un maximum de vingt-quatre (24) crédits de cours;
 - soit un travail exécuté sous la direction d'un professeur de la Faculté;
 - soit un stage d'exploration et de recherche en milieu professionnel, sous la tutelle d'un professeur de la Faculté, suivi d'un rapport écrit qui devra satisfaire à toutes les exigences d'un travail scientifique.
- 14.4 La détermination de son programme est la responsabilité de l'étudiant. À cette fin, il consultera habituellement un conseiller pédagogique. Il le soumettra à la direction des études pour approbation.
- 14.5 Il n'est accordé aucune équivalence pour les cours du niveau de maîtrise.

15 - LE MÉMOIRE

- 15.1 Le mémoire de maîtrise doit révéler l'aptitude de l'étudiant à la recherche scientifique. Il devra être conçu comme une monographie portant sur un sujet précis et mené selon une méthode scientifique identifiée et justifiée.
- 15.2 **Préparation**
- L'étudiant doit consulter un professeur de la Faculté pour choisir son sujet de recherche.
- 15.3 **Demande d'approbation**
- Lorsque le candidat a arrêté son choix, il présente au doyen une demande officielle d'approbation selon le schéma prévu en 15.31.
- 15.31 La demande d'approbation du sujet de mémoire doit contenir les renseignements suivants:
- le sujet de mémoire - la problématique - un inventaire sérieux de l'état actuel de la recherche sur le sujet, - la méthode adoptée - l'hypothèse de travail - les sources et la bibliographie - le directeur de mémoire proposé.
- 15.32 La demande d'approbation est faite suivant un formulaire fourni par le secrétariat.

15.4 Examen du projet de mémoire

Le doyen approuve ou refuse le projet de mémoire, après consultation de la commission des études supérieures. Si le projet est accepté, le doyen désigne un directeur de mémoire auquel devront être soumises successivement les différentes parties du travail.

- 15.4.1 Le doyen communique par écrit à l'étudiant ses décisions, tant pour son sujet de mémoire que pour la nomination de son directeur.

15.5 Rédaction

L'étudiant établit son plan définitif et poursuit son travail en collaboration étroite avec son directeur de mémoire. Il n'entreprend pas une étape nouvelle sans que le directeur n'ait approuvé la précédente.

15.6 Approbation du directeur

Le mémoire ne peut être dactylographié qu'avec le consentement du directeur de mémoire. Cette autorisation équivaut à une approbation du directeur. Cette autorisation écrite doit être remise au doyen par les soins du candidat.

15.7 Présentation matérielle

Le mémoire dans sa présentation matérielle doit être en tout conforme aux directives temporaires de la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke sur la présentation des travaux, des rapports et des mémoires.

15.8 Date de remise

Le mémoire de maîtrise doit être remis au secrétariat de la Faculté dans un délai de quatre (4) ans après l'inscription initiale à la maîtrise en théologie. Cinq (5) copies dactylographiées, accompagnées d'un résumé de deux pages, doivent être remises au secrétariat de la Faculté au moins deux mois avant la date de la collation des grades.

15.9 Approbation de la Faculté

Ce mémoire sera examiné par un jury composé d'au moins deux (2) membres désignés par le doyen. Un mémoire jugé insuffisant peut être présenté après correction, une seconde et dernière fois.

15.10 Publication du mémoire

Aucun mémoire ne peut être publié sans l'autorisation de la Faculté.

16 - PROMOTION

- 16.1 Les modes d'évaluation des cours sont soumis aux mêmes règles que pour le premier cycle, compte tenu des objectifs de la maîtrise.
- 16.2 La pondération se fait suivant les modes indiqués aux nos 6.1 et 6.2.
- 16.3 Pour obtenir son diplôme de maîtrise dite "professionnelle", l'étudiant doit obtenir au moins D pour chaque élément de son programme; sa moyenne cumulative ne doit pas être inférieure à 2.5.
- 16.4 Pour l'obtention du diplôme de maîtrise dite "scientifique", l'étudiant doit obtenir au moins D dans chaque cours; sa moyenne cumulative, pour les cours, ne doit pas être inférieure à 2.5. Il doit, de plus, obtenir au moins C pour son mémoire.

PROGRAMMES DU 1er CYCLE

Au premier cycle, la Faculté offre deux programmes de baccalauréat en théologie:

- 1) un programme spécialisé en théologie;
- 2) un programme avec sujet majeur en théologie (60 crédits) et sujet mineur (30 crédits) en sciences humaines des religions ou dans une discipline qui ne relève pas de la Faculté.

Ces deux programmes comportent 90 crédits répartis sur trois ans. Le diplôme obtenu, au terme, est un baccalauréat en théologie portant, le cas échéant, la mention des sujets majeur et mineur. La Faculté offre aussi un sujet mineur en théologie (30 crédits).

1. BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ (B.Th.)

Le programme de baccalauréat spécialisé comporte 90 crédits, choisis parmi les cours obligatoires et à option décrits plus bas. 21 crédits doivent être obtenus par suite de cours à option; après entente avec la direction des études, six (6) de ces crédits peuvent être obtenus pour des cours dispensés par une faculté autre que celle de théologie.

Les cours sont répartis en six trimestres comportant quinze crédits. Chaque session comprend des cours obligatoires. Les cours à option doivent être choisis dans les sujets suivants: catéchèse, pastorale, spiritualité, sciences humaines des religions, théologie.

COURS OBLIGATOIRES

1er trimestre

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
- THE 1113** Anthropologie théologique fondamentale
- THE 1133** Révélation, foi et tradition ecclésiale
- THE 1203** Ancien Testament I
- THE 1303** Ancien Testament II

2e trimestre

- THE 1003** Nouveau Testament I
- THE 1213** Le Mystère de Dieu
- THE 1313** Le Mystère de l'action de Dieu
- THE 2003** Nouveau Testament II

3e trimestre

- THE 1123** Christ
- THE 2123** Anthropologie théologique I
- THE 2163** Séminaire
- THE 2403** Nouveau Testament III

4e trimestre

- THE 1043** Histoire de l'Église primitive (des débuts jusqu'au IVe siècle)
- THE 1223** Église
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie

5e trimestre

- THE 1013** Charité (Morale I)
- THE 1323** Évangile et éthique (morale II)
- SHR 1783** Sociologie de la religion

6e trimestre

- THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III)
- THE 1233** Discours théologique et discours scientifique
- THE 1423** Eschatologie et espérance

COURS À OPTION

THÉOLOGIE

2e (4e - 6e) trimestre

- THE 1503** Ancien Testament III
- THE 1601** Initiation à l'hébreu biblique (1 cr.)
- GRC 1003** Grec biblique (Fac. des Arts)
- LAT 1003** Latin (Fac. des Arts)

3e (4e) trimestre

- THE 1613** Dieu en question
- THE 1543** Histoire de l'Église I
- THE 2503** Nouveau Testament IV

4e (6e) trimestre

- THE 1643** Thèmes patristiques
- THE 2523** Anthropologie théologique II
- THE 2543** Histoire de l'Église II
- THE 3533** Oecuménisme

5e trimestre

- THE 1743** Histoire et géographie biblique
- THE 2713** Baptême, confirmation, pénitence

6e trimestre

THE 2551 Initiation au droit canonique (1 cr.)

THE 2813 Ordre et mariage

CATÉCHÈSE

CAT 1573 Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion

CAT 1673 Diffusion du message religieux

CAT 1873 Psychologie religieuse

CAT 1973 Relations humaines et dialogue pastoral

PASTORALE

PAS 5393 Réflexion théologique concernant la pastorale scolaire

SPIRITUALITÉ

Programme à venir

SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS

(Voir sujet mineur en sciences humaines des religions)

**2. BACCALAURÉAT AVEC
MAJEUR ET MINEUR**

Le programme de baccalauréat en théologie (B.Th.) comporte un sujet majeur (60 crédits) en théologie et un sujet mineur dans une autre discipline.*

Le sujet mineur comporte une année complète de scolarité, soit 30 crédits à prendre en un an.

SUJET MAJEUR: Théologie (60 crédits)

Cours obligatoires (45 crédits)

THE 1023 Histoire du salut et salut de l'histoire

THE 1113 Anthropologie théologique fondamentale

THE 1133 Révélation, foi et tradition ecclésiale

THE 1203 Ancien Testament I

THE 1303 Ancien Testament II

THE 1003 Nouveau Testament I

THE 1213 Le Mystère de Dieu

THE 1313 Le Mystère de l'action de Dieu

THE 2003 Nouveau Testament II

THE 1123 Christ

* D'autres programmes de baccalauréat avec mineurs en théologie ou en sciences humaines des religions mais comportant un **sujet majeur autre que la théologie** sont également offerts. On trouvera dans les annuaires des facultés concernées tous les renseignements à ce sujet.

- THE 2123** Anthropologie théologique I
- THE 2403** Nouveau Testament III
- THE 1223** Église
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie

Cours à option (15 crédits)

- THE 1013** Charité (morale I)
- THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III)
- THE 1323** Évangile et éthique (morale II)
- THE 1423** Eschatologie et espérance
- THE 1503** Ancien Testament III
- THE 1543** Histoire de l'Église I
- THE 2163** Séminaire
- THE 2503** Nouveau Testament IV
- THE 2543** Histoire de l'Église II

SUJETS MINEURS (30 crédits)

La Faculté de théologie offre deux programmes-cadre de sujets mineurs: Sciences humaines des religions et Théologie.

Ces cours sont ouverts aux étudiants inscrits au baccalauréat en théologie, et aux étudiants d'autres facultés inscrits au même niveau.

A) Sujet mineur en sciences humaines des religions

Ce programme vise essentiellement à initier aux objectifs et aux méthodes scientifiques d'étude des religions.

Il le fait en présentant trois types de cours:

- des cours d'initiation aux méthodes des sciences humaines des religions;
- des cours d'information sur les phénomènes religieux passés et actuels;
- des cours d'introduction aux interprétations philosophiques et théologiques (chrétiennes) des autres religions.

- SHR 1983** Introduction à la psycho-sociologie de la religion
- SHR 2583** Histoire des Religions I. L'hindouisme ancien
- SHR 2683** Histoire des Religions II. Le bouddhisme
- SHR 2983** Les religions dans la conjoncture actuelle
- SHR 3583** De la philosophie des religions aux sciences des religions
- SHR 3683** Grandes interprétations théologiques face au problème de la rencontre des religions
- SHR 3783** Séminaire d'apprentissage aux techniques de recherche en sciences humaines
- SHR 4583** Initiation à la méthode historique (Département d'histoire)
- SHR 4683** Introduction à la sociologie générale
- SHR 4783** Introduction à une sociologie historique du Québec
- CGR 1223** Religions grecque et romaine (Fac. des Arts)

B) Programme cadre du sujet mineur en théologie

Ce programme vise essentiellement à présenter les cours de base initiant à l'ensemble de la théologie, à ses objectifs, à son contenu et à ses méthodes; il permet de le faire grâce à un ensemble de cours obligatoires et à un bloc significatif de cours optionnels groupés suivant les champs d'intérêt des étudiants.

Structure de base (18 crédits)

- THE 1133** Révélation, foi et tradition ecclésiale
- THE 1213** Le Mystère de Dieu
- THE 1123** Christ
- THE 1223** Église
- THE 1323** Évangile et éthique (morale II)
Un cours de Nouveau Testament

Profils suggérés de cours au choix (12 crédits)**ÉCRITURE SAINTE**

- THE 2123** Anthropologie théologique I
- THE 1643** Thèmes patristiques
- THE 2523** Anthropologie théologique II
Ancien Testament et/ou Nouveau Testament

ANTHROPOLOGIE

- THE 1113** Anthropologie théologique fondamentale
- THE 2123** Anthropologie théologique I
- THE 2523** Anthropologie théologique II
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 1013** Charité (morale I)
- THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III)

CATÉCHÈSE

- CAT 1573** Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion
- CAT 1873** Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui
- THE 1113** Anthropologie théologique fondamentale
- THE 1323** Évangile et éthique (morale II)
- THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III)
Nouveau Testament

HISTOIRE

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
- THE 1043** Histoire de l'Église primitive (des débuts jusqu'au IV^e siècle)
- THE 1543** Histoire de l'Église I
- THE 2543** Histoire de l'Église II
- THE 1423** Eschatologie et espérance

THÉOLOGIE DES SACREMENTS

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie
- THE 2713** Baptême, confirmation, pénitence
- THE 2813** Ordre et mariage

CONCORDANCE DES CODES

69-70 à 72-73 THE	68-69 ScR	67-68 ScR	66-67 ScR	
1003				Nouveau Testament I
1013	1513	3273 4283	343 433	Charité (morale I)
1023	1103	3013	303	Histoire du salut et salut de l'histoire
1033				Structures de l'agir humain (morale III)
1043				Histoire de l'Église primitive (des débuts jusqu'au IVe siècle)
1113	1113 2223	4253		Anthropologie théologique fondamentale
1123	1123	3113	313	Christ
1133	1133	3253	333	Révélation, foi et tradition ecclésiale
1203	1203	3303	353	Ancien Testament I
1213	1213	3053	306	Le Mystère de Dieu
1223	1223	3153	323	Église
1233				Discours théologique et discours scientifique
1303	1303	4373	353	Ancien Testament II
1313	1313	3073	306	Le Mystère de l'action de Dieu
1323				Évangile et éthique (morale II)
1423			333	Eschatologie et espérance
1503	1403			Ancien Testament III
1543	1543	3413	373	Histoire de l'Église I
1553		3503	383	Liturgie
1601				Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)

69-70**à****72-73****68-69****67-68****66-67****THE****ScR****ScR****ScR****1613**

Dieu en question

1643

Thèmes patristiques

1743Histoire et géographie biblique
(3 cr.)**2003****2103****3353****363**

Nouveau Testament II

2113**2113****4203****403**

La sacramentalité

2123**2123****2223****4263****413**

Anthropologie théologique I

2163**2161**

Séminaire

2213**2513****4223****406**

Sacrement de l'Eucharistie

2403**2203****4363****453**

Nouveau Testament III

2503**2303****3353****4363****463**

Nouveau Testament IV

2523**2123****2223****4273****423**

Anthropologie théologique II

2543**2543****4433****473**

Histoire de l'Église II

2551**2151****4771****491**

Droit canonique

2623

Théologie pastorale

2713**2513****2613****4223****4243****406**Baptême, confirmation,
pénitence**2723**

La vertu de religion

2813**2613****4253****406**

Ordre et mariage

CAT**CAT****1573****1573****3713**Introduction à la catéchèse:
histoire, méthode et notion**1673**

Diffusion du message religieux

1873Psychologie religieuse de l'adolescent
d'aujourd'hui**1973**Relations humaines et dialogue
pastoral**2873****2573****2673****3723****4703**Thèmes catéchétiques I:
le Mystère du salut**2973****2773****1673****1773****4713****4723****4733**Thèmes catéchétiques II:
morale et sacrements

70-71		
71-72		
72-73	69-70	
SHR	SHR	
1583	2983	Méthodes mathématiques appliquées aux faits religieux
1683		Introduction à l'ethnologie
1783	2883	Introduction à la sociologie historique des religions
1883		Sociologie des messianismes
1983	3683	Psycho-sociologie de la religion
2583	1583	Histoire des religions I
2683	1683	Histoire des religions II
2783	1783	Histoire des religions III
2983		Problématique des religions modernes dans la conjoncture actuelle
3583		Approche philosophique à l'aide de quelques grands classiques de la philosophie de la religion
3683		Quelques interprétations théologiques chrétiennes des autres religions
3783		Séminaire

PROGRAMMES DU 2^e CYCLE

La Faculté de théologie offre cinq programmes de maîtrise:

- 1) maîtrise en théologie (M.Th.)
- 2) maîtrise en théologie, option pastorale scolaire
(M.Th., pastorale scolaire)
- 3) maîtrise en pastorale, option pastorale scolaire
(M. Past., pastorale scolaire)
- 4) maîtrise en pastorale fondamentale (M.Past.)
- 5) maîtrise (M.A.) en sciences humaines des religions.

La démarche théologique de la Faculté et sa recherche se réalisent à l'intérieur d'une complémentarité unifiée de trois secteurs. Ces trois secteurs se développent en conservant leur pleine autonomie. Le développement même de chaque secteur est, pour les autres, un facteur d'interpellation; en particulier, les sciences humaines des religions et le secteur de pastorale vis-à-vis le secteur de théologie: une telle interpellation nous semble essentielle à la construction d'une théologie valable pour ici et aujourd'hui.

La structure des programmes de maîtrise reflète cette orientation.

1. MAÎTRISE EN THÉOLOGIE

L'enseignement et la recherche veulent joindre, aux éléments toujours valables de la théologie, une réflexion exigée par l'homme contemporain et la mentalité religieuse du Québec. Ils veulent répondre au besoin d'une prise de conscience plus nette et d'une réflexion critique, capables d'éclairer à la fois les données de la Révélation et celles de la culture comme de la civilisation actuelles.

La maîtrise en théologie comporte douze (12) crédits de cours et la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant choisit 3 cours parmi les suivants:

- THE 5503** Le messianisme dans l'Ancien Testament
- THE 5603** Mort et résurrection du Christ (dans Corinthiens)
- THE 5613** "La force des rencontres": recherches théologiques
- THE 5713** Mentalité technique et réflexion morale
- THE 5813** Le sacerdoce
- THE 5913** La parole de Dieu chez Barth
- THE 6543** Séparation progressive clercs-laïques
- THE 6643** Herméneutique politico-social chez Moltmann
- THE 6743** L'actualité de Nicolas de Cues. *Docta ignorantia* et recherche de l'absolu (en collaboration avec le Centre de la Renaissance)

THE 6843 Questions spéciales en histoire de l'Église

HIS 5173 La personne et l'oeuvre de Jean Pic de la Mirandole (Séminaire interdisciplinaire en collaboration avec le Centre de la Renaissance).

Le 4e cours peut être choisi dans les autres programmes de maîtrise.

2. MAÎTRISE EN THÉOLOGIE **option pastorale scolaire**

La maîtrise en théologie, option pastorale scolaire, est une maîtrise dite "scientifique" qui comporte 15 crédits de cours et la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant peut compléter sa scolarité de maîtrise soit en un an à temps plein, soit en sessions d'été.

Programme-cadre:

PAS 5093 Mutations culturelles et foi chrétienne (3 cr.)

PAS 5293 Phénomène de scolarisation au Québec et Pastorale scolaire (3 cr.)

PAS 5393 Pastorale des jeunes (3 cr.)

PAS 5493 Animation pastorale et ses techniques (3 cr.)

PAS 6193 Sociologie de la jeunesse (3 cr.)

Le Mémoire

Un certain nombre d'étudiants peuvent compléter leur mémoire de maîtrise en s'intégrant à la recherche poursuivie à la Faculté. Les auteurs de mémoires acceptés peuvent être invités à publier, sous forme d'articles, le fruit de leurs recherches dans les **Cahiers de pastorale scolaire**; ces cahiers sont destinés principalement à diffuser la recherche faite à l'Université.

3. MAÎTRISE EN PASTORALE **option pastorale scolaire**

La maîtrise en pastorale, option pastorale scolaire, est une maîtrise dite "professionnelle", elle comporte 30 crédits (24 crédits de cours et 6 crédits accordés à la suite d'un stage et d'un compte rendu de stage).

L'étudiant peut compléter sa scolarité de maîtrise en sessions d'été.

Structure de base (15 crédits)

PAS 5093 Mutations culturelles et foi chrétienne (3 cr.)

PAS 5293 Phénomène de scolarisation au Québec et pastorale scolaire (3 cr.)

PAS 5393 Pastorale des jeunes (3 cr.)

PAS 5493 Animation pastorale et ses techniques (3 cr.)

PAS 6193 Sociologie de la jeunesse (3 cr.)

Cours au choix (9 crédits)

L'étudiant peut choisir ses cours dans les autres programmes de maîtrise de la Faculté. Muni de l'autorisation nécessaire, il peut aussi choisir des cours dans d'autres facultés.

Stage (6 crédits)

Le stage peut être réalisé dans le milieu de travail de l'étudiant à la suite d'un projet accepté et supervisé par la Faculté. Le stage est suivi d'un compte rendu qui doit, lui aussi, être accepté.

4. MAÎTRISE EN PASTORALE FONDAMENTALE

S'enracinant dans l'expérience présente des participants, le programme de cette maîtrise permet aux étudiants de réfléchir, au niveau même de l'action, aux mutations culturelles et sociales de l'Église au Québec. Il permet l'élaboration de projets pastoraux nécessaires à l'avenir du christianisme ici et maintenant.

Les expériences antérieures et les stages, incorporés au déroulement concret du programme, particulariseront à un milieu ou à un secteur d'activité de l'étudiant les lignes de recherche fondamentale; ils axeront aussi les cours "techniques" nécessaires à l'action pastorale. La présence à l'action pastorale, et le rapport de fin d'études concrétisant de façon scientifique un projet individualisé d'action pastorale, représentent à la fois l'origine, l'instrument, le centre et le terme de ce programme; neuf (9) des trente (30) crédits que comporte la maîtrise leur sont attribués.

Structure de base (12 crédits)

PAS 5493 L'animation pastorale et ses techniques

PAS 6093 Le christianisme au Québec

PAS 6393 Église et monde en espérance

PAS 6593 Counselling individuel et démarche de foi

Cours au choix (9 crédits)

PAS 6293 Approche structuraliste et actionnaliste de la religion

PAS 6693 Mass-média et langage de la foi

L'étudiant peut choisir des cours dans les autres programmes de maîtrise de la Faculté. Muni de l'autorisation nécessaire, il peut aussi choisir des cours dans d'autres facultés.

Stage (9 crédits)

Le stage comprend essentiellement quatre éléments complémentaires:

- a) une étape de départ où des grilles d'observation et des centres de référence sont proposés aux étudiants;
- b) l'observation participante et non participante à une action pastorale limitée, à la suite d'un projet approuvé, aboutissant à la sélection d'un problème;
- c) l'outillage théorique fourni par les cours, qui permet à l'étudiant d'encadrer une hypothèse inédite pour ensuite l'étudier et rédiger un projet pastoral personnel;

d) des mini-sessions sur les contenus et le fonctionnement des stages, sous la forme d'ateliers d'intégration (PAS 6493).

Durant son stage, l'étudiant bénéficie de l'aide d'un conseiller professionnel du milieu de travail et d'un consultant pédagogique.

5. MAÎTRISE (M.A.) EN SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS

La Faculté offre aux étudiants ayant terminé un premier cycle universitaire, une formation plus poussée en sciences humaines des religions, qui vise à donner au candidat les instruments d'une réflexion critique sérieuse sur la réalité religieuse dans un cadre scientifique. Elle s'adresse aussi bien aux personnes soucieuses de culture personnelle qu'aux personnes désireuses d'une formation plus spécialisée en vue de l'enseignement et de la recherche en sciences humaines des religions.

Le programme de maîtrise comprend une année de scolarité à temps complet pendant laquelle le candidat est obligé à quatre (4) cours de 45 heures et à la rédaction d'un mémoire scientifique. Ce mémoire fait état d'une recherche que le candidat a effectuée en collaboration avec des chercheurs de la Faculté.

Il est à noter que la Faculté offre désormais la maîtrise en sciences humaines des religions par sessions d'été afin de la rendre accessible aux professeurs d'enseignement religieux et à toute personne qui s'intéresse aux sciences des religions.

Le programme veut permettre aux professeurs déjà engagés dans l'enseignement religieux d'élargir leurs connaissances des phénomènes religieux grâce aux découvertes des sciences des religions. Il veut aussi leur permettre d'utiliser l'approche et les techniques des sciences humaines dans leur enseignement. Il veut enfin leur permettre de discuter leurs expériences avec des personnes qui rencontrent les mêmes difficultés qu'eux et avec des personnes-ressources susceptibles de les aider à faire face à ces difficultés.

La Faculté offre des bourses d'études aux étudiants intéressés à la recherche.

L'étudiant choisit parmi les cours suivants:

SHR 5083 Introduction à la sociologie historique des religions

SHR 5183 Sociologie des messianismes

SHR 5283 Ethnologie religieuse

SHR 5383 Introduction à la psycho-sociologie de la religion

SHR 6083 Aspects fondamentaux de la sociologie historique du christianisme

SHR 6183 Sociologie des religions et problèmes du développement

SHR 6283 Idéologies et développement au Québec

L'étudiant peut aussi choisir un cours à l'intérieur des autres programmes de sciences humaines des religions à la Faculté. Muni de l'autorisation nécessaire, il peut aussi choisir des cours dans d'autres facultés.

Un certain nombre d'étudiants peuvent compléter leur mémoire de maîtrise en s'intégrant à la recherche poursuivie à la Faculté de théologie dans le cadre de "Religion et Développement".

DESCRIPTION DES COURS

Les descriptions de cours se succèdent dans l'ordre suivant:

- a) un groupe de cours hors-faculté (au nombre de 4): CGR, GRC, HIS et LAT;
- b) les cours réguliers, dans l'ordre alphabétique des disciplines: CAT, PAS, SHR et THE.

A noter qu'à l'intérieur des groupes, l'ordre est numérique (x).

COURS HORS-FACULTÉ

CGR 1223 Religions grecque et romaine (3 cr.)

Analyse du sentiment religieux chez les Grecs et les Romains; étude de l'homme dans ses rapports avec la divinité, selon les époques (depuis les origines jusqu'à l'avènement du christianisme) et selon les courants (religions légalistes, mystiques, philosophiques); conception de la divinité (attributs humains ou divins, dieux nationaux ou dieux personnels, justice divine, croyance en l'immortalité). Le sens du sacré et les manifestations extérieures de la religion (prières, sacrifices, représentations artistiques): leur place dans la vie quotidienne, leur signification. Ouvrages recommandés: Gernet, L. et Boulanger, A. **Le génie grec dans la religion**, Coll. "L'évolution de l'humanité", Albin Michel no 22; Grenier, A. **Le génie romain dans la religion, la pensée et l'art**, Coll. "L'évolution de l'humanité", Albin Michel, no 14.

(x) **Le premier chiffre** indique le niveau du cours:

- 0 — cours prérequis,
- 1 à 4 — niveau du baccalauréat,
- 5 à 9 — niveau de la maîtrise et du doctorat;

Le deuxième chiffre indique le caractère du cours:

- 0 à 4 — cours obligatoire,
- 5 à 9 — cours à option;

Le troisième chiffre indique la matière du cours:

- 0 — Écriture sainte,
- 1, 2, 3 — Théologie fondamentale, Dogme, Morale,
- 4 — Histoire, Patristique,
- 5 — Liturgie, Spiritualité, Droit canonique,
- 6 — Séminaire,
- 7 — Catéchèse,
- 8 — Sciences humaines des religions,
- 9 — Pastorale.

Le quatrième chiffre indique le nombre de crédits attribués à un cours. (Un crédit équivaut à 45 heures de travail fournies par l'étudiant, incluant sa présence au cours.)

GRC 1003 Grec biblique (3 cr.)

Cours élémentaire de langue grecque. Initiation à la lecture.

HIS 5173 La personne et l'oeuvre de Jean Pic de la Mirandole (3 cr.)

Séminaire interdisciplinaire en collaboration avec le Centre de la Renaissance.

LAT 1003 Latin (3 cr.)

Cours élémentaire de langue latine. Initiation à la lecture.

CATÉCHÈSE

CAT 1573 Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion (3 cr.)

Ce cours s'adresse normalement aux étudiants de Licence en enseignement secondaire (option sciences religieuses) qui ont suivi les cours obligatoires des deux premières années du programme.

Il comporte trois parties. D'abord une réflexion générale portant sur la catéchèse: sa nature, l'identification et le conditionnement de la mentalité catéchétique, la personnalité du catéchète. La deuxième partie relate l'histoire de la catéchèse: celle des Apôtres, de l'Eglise primitive, du Moyen Âge, de la Réforme, des XVIII - XIX - XXe siècles. La troisième partie traite de la pédagogie et de la méthodologie propres à la catéchèse, à partir d'une étude de tous les manuels de catéchèse de l'élémentaire et du secondaire.

CAT 1673 La diffusion du message religieux

Phénoménologie de la communication religieuse. Communication audiovisuelle (A.V.) du message religieux. Intervention de l'audio-visuel (A.V.) dans le travail de groupe en pédagogie religieuse.

CAT 1873 Psychologie religieuse

Ce cours s'adresse normalement à des étudiants familiarisés avec la Bible, la Christologie et la sacramentalité.

Ce cours veut tracer le cheminement religieux de l'homme, depuis l'éveil jusqu'à la maturité située, pour nous chrétiens, dans l'expérience chrétienne. Dans un premier temps, une étude sera poursuivie de l'expérience humaine et de ses relations avec l'expérience religieuse. Suivra une étude de l'expérience du sacré: de sa structure et de ses modes d'expression. Viendra enfin une étude de l'expérience religieuse: ses conditionnements affectifs et rationnels, ses expressions et les conditions de son épanouissement. En conclusion, l'on essaie de répondre à la question des relations qui existent entre le mystère chrétien et les aspirations fondamentales de l'homme.

CAT 1973 Relations humaines et dialogue pastoral (3 cr.)

PASTORALE

PAS 5093 Mutations culturelles et foi chrétienne (3 cr.)

La mutation culturelle moderne et la foi en Jésus-Christ. Analyse des changements économiques et socio-culturels modernes et de leur influence sur les représentations religieuses traditionnelles. Études des nouvelles représentations religieuses et des formes nouvelles que prend la foi en Jésus-Christ.

PAS 5293 Phénomène de scolarisation au Québec et Pastorale scolaire (3 cr.)

Analyse de la réforme scolaire au Québec - conséquences culturelles, sociales, politiques, religieuses du phénomène de scolarisation - place et rôle de la pastorale dans le nouveau milieu scolaire québécois.

PAS 5393 Pastorale des jeunes (3 cr.)

Étude des enquêtes récentes sur les jeunes du Québec, sur leurs attitudes face à la religion, à l'Église, à la foi.

PAS 5493 L'animation pastorale et ses techniques (3 cr.)

À partir de groupes déjà constitués et du groupe d'étudiants inscrits à la session, le cours veut souligner certains phénomènes de base dans la vie des groupes: communication, écoute, participation, leadership, décision-évaluation. Occasion de conscientiser et d'élargir ses comportements et ses attitudes dans les nombreuses tâches et réunions exigées par la complexité organisationnelle de sociétés démocratisées. Un appendice au cours précisera la recherche récente des modes d'intervention sur les grands ensembles.

PAS 6093 Le christianisme au Québec (3 cr.)

Le texte majeur du cours sera le rapport de la commission Dumont (CELE) s'ancrant dans le changement socio-ecclésial québécois amorcé par la "révolution tranquille". On fera état de la situation québécoise présente, en diagnostiquant les idéologies dominantes et inchoatives. Sur ce fond, on dégagera les modèles ecclésiologiques sous-tendant les renouveaux pastoraux de l'Église du Québec. Puis devraient s'expliciter des modèles "pluralistes" et "démocratiques" d'appartenance et d'identité du peuple de Dieu dans le monde. — La méthode est donc à la fois sociologique et théologique: le cours fera appel aux spécialistes des deux disciplines dont certains collaborateurs de la CELE.

PAS 6193 Sociologie de la jeunesse (3 cr.)**PAS 6293 Approches structuraliste et actionnaliste de la religion (3 cr.)**

Il y a divers moyens d'approcher le phénomène religieux et notamment le phénomène religieux institutionnalisé (Église), d'un point de vue sociologique. Le structuralisme essaye de découvrir, comme le mot l'indique, les structures ou des agencements signifiants. La question que l'on peut se poser est de savoir dans quelle mesure une telle approche est valable pour étudier le phénomène religieux. D'un point de vue méthodologique on s'inspirera principalement de la linguistique et ses méthodes de

travail, entre autres pour l'étude des textes religieux. — Quant à l'approche actionaliste, elle part essentiellement de l'acteur social dans le changement. On peut également se demander si une telle théorie ne peut pas être utile dans l'analyse des changements contemporains dans l'Église comme institution.

PAS 6393 Église et monde en espérance (3 cr.)

PAS 6493 Atelier d'intégration de l'action pastorale (3 cr.)

Initiation aux techniques d'observation. Réflexion critique sur l'action à partir de la philosophie, de la sociologie et de la théologie. Élaboration d'un projet pastoral.

PAS 6593 Counseling individuel et démarche de foi (3 cr.)

Le cours, par des informations théoriques et des exercices supervisés, veut perfectionner l'étudiant dans sa tâche de relation et aide appliquée à la pastorale. Les diverses formes de dialogue illustreront les multiples arrangements de ses fonctions psychologiques. Une méthode de perfectionnement et des lectures théoriques donneront un prolongement à la session.

PAS 6693 Mass-media et langage de la foi (3 cr.)

Des ateliers pratiques sur les divers media et leurs productions permettront d'approcher les dynamismes de la communication à l'endroit du message religieux. Certains problèmes seront proposés: fond-forme, discours et information et propagande et esthétique, sémiologie et sacré. Enfin recherche sur l'impact des mass-media en pédagogie religieuse.

SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS

SHR 1783 Introduction à la sociologie historique des religions (3 cr.)

Description: voir SHR 5083.

SHR 1983 Introduction à la psycho-sociologie de la religion (3 cr.)

Description: voir SHR 5383.

SHR 2583 Histoire des Religions I. L'hindouisme ancien (3 cr.)

SHR 2683 Histoire des Religions II. Le bouddhisme

SHR 2983 Les religions dans la conjoncture actuelle (3 cr.)

Le cours vise avant tout à amener l'étudiant à une perception plus différenciée de certaines caractéristiques importantes de la société nord-américaine. On cherchera à avoir une connaissance plus précise du rôle joué par la science et la technologie dans la société "super-industrielle". On tentera finalement de déterminer quels sont les problèmes qui se posent à l'homme appelé à vivre dans cette société. On s'intéressera surtout aux problèmes qui se posent au plan des valeurs religieuses.

Cette recherche s'inscrira dans la problématique de deux analyses très remarquées de la société nord-américaine, **Le choc du futur** d'Alvin Toffler et **Le regain de l'Amérique** de Charles A. Reich.

SHR 3583 De la philosophie des religions aux sciences des religions (3 cr.)

Ce cours vise à initier l'étudiant à l'étude philosophique des phénomènes religieux en les mettant en contact avec la pensée de trois grands penseurs, Kant, Troeltsch et Tillich. On cherchera à montrer comment la pensée de ces trois auteurs se situe par rapport aux principaux systèmes philosophiques modernes. On sera aussi attentif à indiquer comment l'approche philosophique se distingue de l'approche théologique et de l'approche scientifique.

SHR 3683 Grandes interprétations théologiques face au problème de la rencontre des religions (3 cr.)

Ce cours veut aborder les problèmes fondamentaux posés aux différentes théologies chrétiennes par la rencontre des autres religions: l'interprétation donnée par les théologies aux autres religions, et les répercussions de la rencontre des autres religions sur la conception de la religion chrétienne. L'on étudiera successivement Robert Schlette, Karl Barth et Hendrik Kraemer, Paul Tillich et Ernst Troeltsch. Ce cours permet, à partir d'auteurs représentatifs, une meilleure connaissance des critiques et de l'auto-critique de la théologie chrétienne, quand elle rencontre les autres religions, ou les quasi-religions.

SHR 3783 Séminaire d'apprentissage aux techniques de la recherche en sciences humaines (3 cr.)

SHR 4583 Initiation à la méthode historique (3 cr.)

SHR 4683 Introduction à la sociologie générale (3 cr.)

SHR 4783 Introduction à une sociologie historique du Québec (3 cr.)

SHR 5083 Introduction à la sociologie historique des religions (3 cr.)

Initiation à la méthode sociologique. Étude de quelques auteurs: J. Wach, K. Marx, F. Engels, M. Weber, E. Troeltsch. Typologie Église-secte.

SHR 5183 Sociologie des messianismes (3 cr.)

Aperçus génétiques. Typologie des Messianismes et des Messies. Analyse de quelques messianismes.

SHR 5283 Ethnologie religieuse (3 cr.)

Problèmes épistémologiques. Aperçus historiques. Les différentes écoles. Notions de sacré, religion, magie. Dynamique des faits religieux.

SHR 5383 Introduction à la psycho-sociologie de la religion (3 cr.)

Les diverses étapes de la recherche. De l'observation simple à l'expérimentation. Logique psycho-sociale de la pensée religieuse orthodoxe.

SHR 6083 Aspects fondamentaux de la sociologie historique du christianisme (3 cr.)

SHR 6183 Sociologie des religions et problèmes du développement (3 cr.)

SHR 6283 Idéologies et développement au Québec (3 cr.)

Ce cours vise deux objectifs complémentaires: analyser sociologiquement le rôle de l'idéologie dans une société et dégager les axes idéologiques prédominants de la société québécoise depuis le 19^e siècle en relation avec certains aspects du développement du Québec (conception du développement économique, culturel, éducatif...).

THÉOLOGIE

THE 1003 Nouveau Testament I (3 cr.)

Introduction générale au Nouveau Testament. — Les Actes des Apôtres: 1) Présentation littéraire des Actes. 2) Le Kérygme primitif dans la prédication des Douze selon les Actes. — Introduction aux Évangiles: Les trois étapes de la formation des Évangiles; exposé, sommaire du problème synoptique; solution proposée et implications génétiques exégétiques sur le plan de l'interprétation des Évangiles; le genre littéraire "évangile" et l'histoire.

THE 1013 Charité (morale I) (3 cr.)

La charité est le signe distinctif des chrétiens et la plénitude de la loi. Le Christ nous en a donné l'exemple, en plus de nous la recommander, en lui donnant une extension nouvelle. L'Esprit du Christ nous en rend capable et nous en fait vivre. En la pratiquant nous imitons Dieu qui est Amour et qui habite en nos coeurs. Elle est le résumé et le principe de toute la morale chrétienne. Nous devons y réfléchir d'abord à partir de l'Écriture, des paroles et des gestes du Christ, des réflexions des théologiens du N. T., Paul et Jean. Les grands théologiens de l'Église, en particulier Augustin, et Thomas d'Aquin en ont fait une étude plus élaborée et systématique. Cette grande vertu chrétienne est en harmonie avec les découvertes de l'anthropologie philosophique contemporaine, qui définit l'homme comme Être relatif et avec-les-autres (Gilleman). Le christianisme anonyme de ceux qui aiment leurs frères, et l'amour du prochain comme essence du christianisme. Une interprétation dynamique de la charité dans la noogénèse et la christogénèse (Teilhard).

THE 1023 Histoire du salut et salut de l'histoire (3 cr.)

Présentation des grands kairoi de l'histoire du salut à partir d'Abraham jusqu'à Jésus-Christ, puis de l'Église à la Parousie. — Interprétation de ces événements dans l'histoire à l'aide des catégories salut, histoire et

historicité, langage et parole, rencontre et mystère. — Outillage d'investigation selon les couples exégèse et inspiration, théologie et dogme, magistère et tradition.

THE 1033 Structures de l'agir humain (morale III) (3 cr.)

Liberté et responsabilité comme source d'agir moral. — La faculté morale: la conscience et la vertu de prudence. — La loi comme norme de moralité. — Rapports entre liberté-conscience-loi et entre chacun de ces éléments avec l'Évangile.

**THE 1043 Histoire de l'Église primitive
(des débuts jusqu'au IV^e siècle) (3 cr.)**

La vie chrétienne et la propagation du christianisme avant et pendant les persécutions. — Les diverses églises et l'organisation ecclésiastique dans l'empire romain et hors l'empire. — La théologie et l'apologétique face aux grandes hérésies.

THE 1113 Anthropologie théologique fondamentale (3 cr.)

Située en théologie fondamentale cette introduction à l'anthropologie théologique doit manifester la dimension anthropologique inhérente au discours théologique. Dans cette perspective d'une théologie anthropologique, le cours entreprend l'examen de la possibilité et des conditions d'une anthropologie théologique, i.e. une interprétation fondamentale de l'homme à la lumière de la Révélation de façon à faire apparaître le rapport entre les affirmations de cette Révélation et la question de l'homme. — Confrontation des multiples discours sur l'homme et visée formelle du discours théologique. — Le rapport nature-grâce comme structure de l'homme. — Situation de l'anthropologie théologique dans l'ensemble de la théologie.

THE 1123 Christ (3 cr.)

Ce cours sur le Christ se fera selon la méthode corrélatrice, qui consiste à présenter la révélation comme une réponse transcendante à la question et au mystère de l'homme. Dans cette perspective, il apparaîtra que, dans le Christ, Dieu vient à la rescousse de l'Homme et assume ses limites pour l'en délivrer, i.e. que le Christ se présente comme l'auto-aliénation de Dieu, qui permet à l'homme de s'autotranscender de façon absolue.

1^{ère} partie: Réflexion sur l'homme comme problème et mystère qui projette son salut dans diverses formules de messianismes profanes ou religieux;

2^e partie: Christologie biblique et traditionnelle, telle qu'elle a été définie dans les grands conciles christologiques des VII premiers siècles;

3^e partie: Synthèse théologique, autour des grands thèmes habituels: motif de l'Incarnation, union hypostatique, Christ-médiateur, Christ-Seigneur. Ces catégories traditionnelles sont reprises et expliquées en termes qui correspondent à la question posée dans la première partie. Nous utiliserons ici: K. Rahner, D. Bonhoeffer et T. de Chardin;

4^e partie: Le Christ comme centre et sommet de la Révélation et de l'histoire du salut. Manifester les liens qui existent entre Christ et: anthropologie théologique, Dieu créateur, providence, tripersonnel, morale, Église, eschatologie, etc.

THE 1133 Révélation, foi et tradition ecclésiale (3 cr.)

La révélation et la foi comme chassé-croisé du rapport PAROLE-ÉCOUTE:

1 — dans l'Écriture et chez les Pères: dimension active et noétique; révélation de Dieu et de l'homme, témoignage d'Évangile, Mystère chrétien et théologie du Verbe; 2 — chez Augustin face au pélagianisme et chez Thomas d'Aquin utilisant les données d'Aristote; 3 — selon quelques étapes majeures de réflexion en regard du protestantisme, du rationalisme et du fidéisme, du modernisme et de la situation présente de l'Église et du monde.

THE 1203 Ancien Testament I (Le Pentateuque) (3 cr.)

La Torah et ses traditions. La pré-histoire du peuple élu: les origines du monde et l'histoire des fautes successives. Les débuts de l'histoire du peuple élu: le cycle des patriarches, de l'Exode et du désert; le mouvement deutéronomique et ses traces dans Josué, Juges, Samuel et Rois.

THE 1213 Le Mystère de Dieu (3 cr.)

Qui est notre Dieu? L'Ancien Testament nous le révèle comme étant l'unique Dieu, Sauveur et Créateur; Dieu d'amour, de justice et de bonté, lent à la colère et prompt à la miséricorde. Le Nouveau Testament nous parlera de ce Dieu comme étant Père, Fils et Saint-Esprit. — La Foi vivante de l'Église se nourrit de cette Révélation de notre Dieu et exprime sa croyance à travers son Credo et ses affirmations, que portent son enseignement et son action liturgique. — Comment parler aujourd'hui du mystère de Dieu en continuité avec toute l'histoire du salut, qui est, aujourd'hui comme hier, la Révélation amoureuse de notre Dieu caché?

Tel est l'objet de notre réflexion théologique sur Dieu.

THE 1223 Église (3 cr.)

Toute réflexion sur l'Église doit se faire à partir de ce qu'elle est comme réalité vivante, porteuse du mystère du salut; présente au monde comme sacrement de la rencontre du Christ et de Dieu; à la fois englobante et englobée par rapport au monde (Congar), elle se veut attentive aux signes des temps afin de remplir, comme servante et pauvre, sa mission prophétique. — C'est cet aspect toujours profondément actuel de l'Église que nous essaierons de saisir. — Le cours vise à donner à chacun la possibilité d'organiser et d'orienter sa recherche sur l'Église à partir d'une réflexion qui a son inspiration dans la Constitution *Lumen Gentium*. — Il ne s'agit pas simplement d'expliquer les textes de Vatican II. Il faut les saisir dans leur "historicité", i.e. qu'il faut tâcher de les comprendre dans une ecclésiologie qui doit sans cesse s'écrire à même la vie de l'Église, réalisant au cours des siècles la volonté du Seigneur, sous le souffle de l'esprit qui anime tout croyant. — C'est pourquoi on essaiera de montrer comment aujourd'hui se présentent à la réflexion théologique les problèmes ecclésiologiques. On n'examinera du passé que ce qui sert à mieux interpréter le présent, eschatologiquement tendu vers l'avenir. — Ainsi on aura une théologie de l'Église qui se fait et qui sait comment elle se fait et pourquoi elle se fait ainsi aujourd'hui.

THE 1233 Discours théologique et discours scientifique (3 cr.)

Position du discours théologique (objet, sources, méthode et fonctions) selon une loi de dépendance continue ou discontinue avec les cultures

ambiantes. — Recherche historique avec la constitution au Moyen-Âge de la théologie comme science et savoir universitaire, puis la question de la positive à la Renaissance et à la Réforme. Problématiques nouvelles au 19^e et 20^e siècles avec l'essai des différenciations des théologies. Questions actuelles posées par la notion moderne de science et par la spécialisation des savoirs.

THE 1303 Ancien Testament II (Les prophètes) (3 cr.)

Dieu par sa parole interprète l'histoire de son peuple. Origine du mouvement prophétique; les grands porteurs de cette parole de Dieu; Amos, Osée, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Isaïe II-III.

THE 1313 Le Mystère de l'action de Dieu (3 cr.)

L'Écriture nous dit qui est notre Dieu, dont l'action salvatrice s'étend depuis toujours jusqu'à aujourd'hui. Ainsi le Dieu-Sauveur, qui se révèle à travers l'histoire, apparaît de plus en plus comme le Dieu Créateur et Provident. — Ce cours voudrait dégager la signification théologique de la création et manifester la place et le rôle de l'homme créé dans le monde créé. Sans s'attarder aux aspects philosophiques et scientifiques du problème, on cherche à montrer comment, aux grandes questions que pose l'aventure humaine dans le monde, la foi apporte une réponse qui en manifeste davantage le sens et la valeur.

THE 1323 Évangile et éthique (morale II) (3 cr.)

Le cours voudrait dégager le "sens que peut avoir pour le projet de l'homme d'aujourd'hui le recours à la loi évangélique". — On cherche, non à faire une morale précise et détaillée de la conduite du chrétien, mais à "déterminer le rapport de la foi aux mœurs, de la Révélation à la morale humaine, ou encore la nature de l'impact de la foi sur l'action et la praxis humaines et sur la réflexion éthique du théologien. Ce qui revient en définitive à déterminer la spécificité de l'éthique chrétienne".

THE 1423 Eschatologie et espérance (3 cr.)

L'eschatologie vécue et interprétée par Israël, comme peuple de Dieu, par le Christ comme Fils de Dieu, par l'Église comme peuple de Dieu sauvé par le Christ. — L'eschatologie comme dimension de l'homme-être-d'espérance que Dieu habilite à un avenir absolu. — L'eschatologie comme dimension essentielle de toute la théologie.

THE 1503 Ancien Testament III (Les Sages) (3 cr.)

Origine et histoire de la Sagesse en Égypte et en Mésopotamie. — La littérature sapientielle en Israël: les sages inspirés et leur rôle sociologique; évolution de cette tradition telle que présentée dans les livres de Proverbes, Job, Ecclésiaste, Ecclésiastique et Sagesse. — Relation avec la tradition de la loi et des prophètes. — Valeur de cette tradition.

THE 1543 Histoire de l'Église, I (3 cr.)

Expansion du christianisme et persécutions. L'Église, religion d'État. L'Église, face aux problèmes germaniques. Leurs conversions. La doctrine chrétienne chez les Pères de l'Église. Les conciles et la vie de l'Église. Monachisme et vie spirituelle. L'Église et l'empire des Francs.

THE 1601 Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)

Ce cours a pour but d'acquérir la connaissance des éléments fondamentaux de la lecture de cette langue: écriture et phonétique. Il veut ainsi en discerner morphologiquement les éléments de la phrase: article, pronom, substantif, adjectif et les différentes formes verbales.

THE 1613 Dieu en question (3 cr.)

L'homme d'aujourd'hui est beaucoup plus porté à se questionner sur lui-même qu'à s'interroger sur Dieu. Il faut l'aider à trouver Dieu à travers sa propre interrogation et non par une imposition du dehors, à travers nos propres certitudes sur Dieu. Il est donc important au point de départ de bien montrer ce que peut l'intelligence humaine quand elle s'essaie à parler de Dieu. Ensuite, il faut tenter une analyse du phénomène contemporain de l'athéisme. Une recherche sur la sécularisation et sur les théologies de la mort de Dieu contribueront à éclairer la question de l'athéisme. — Ainsi apparaîtra plus clairement comment on doit tenter de "refaire" une théodicée qui ne soit pas simple répétition des preuves traditionnelles sur Dieu.

THE 1643 Thèmes patristiques (3 cr.)

THE 1743 Histoire et géographie biblique (3 cr.)

THE 2003 Nouveau Testament II (3 cr.)

Les Évangiles synoptiques. — Jésus dans les Synoptiques: 1) Débuts en Judée; prédication de Jean-Baptiste; Baptême et tentation de Jésus. 2) Ministère en Galilée: début du ministère galiléen; discours inaugural (sermon sur la montagne); discours parabolique. 3) Montée à Jérusalem selon Luc. 4) Discours eschatologique; Passion et Résurrection. 5) Les Évangiles de l'Enfance.

THE 2113 La Sacramentalité (3 cr.)

La sacramentalité, c'est-à-dire la manifestation du salut sous une forme visible et historique n'est pas le fait de l'une ou de l'autre étape de l'histoire du salut, elle en est l'une des composantes essentielles. Rien n'échappe à la sacramentalité, en ce sens que le salut nous est toujours donné sous une forme visible et à travers une histoire: — sacramentalité des événements et des institutions de l'histoire religieuse d'Israël; — sacramentalité - sommet du Christ en son mystère pascal; — sacramentalité de l'Église, manifestation et actualisation en visibilité historique du Christ céleste glorifié; — sacramentalité de certains signes que le Christ et l'Église ont retenu comme exprimant et réalisant avec une efficacité particulière un aspect ou la totalité du mystère rédempteur, — sacramentalité enfin de toute notre existence humaine où à travers les choses, les événements et les personnes Dieu se révèle à nous et continue de nous sauver. Cette étude tâchera de mettre en lumière la base anthropologique de la sacramentalité par une réflexion sur la signification et le rôle du signe et du symbole dans la réalité humaine et aura le souci de montrer que chacun des sacrements est l'accomplissement par dépassement d'une étape ou d'une situation typiques d'une vie humaine.

THE 2123 Anthropologie théologique I (3 cr.)

Par la Révélation, l'homme se sait créature, il se reconnaît pécheur, il découvre sa vocation à participer à la vie de Dieu communiquée par le Christ dans l'Esprit. — La nature et l'origine de l'Homme: anthropologie biblique et problématique contemporaine. — L'Homme comme pécheur et comme grâce.

THE 2163 Séminaire (3 cr.)**THE 2213 Sacrement de l'Eucharistie (3 cr.)**

La sacramentalité de l'Eglise, prolongement en visibilité historique du Christ glorifié, trouve son expression et sa réalisation maximales dans l'Eucharistie, sommet et source de toute la vie de l'Eglise. C'est ici en effet: — que se trouve actualisée la présence maximale du Christ glorifié parmi les siens, dans la totalité de son mystère de culte sanctifiant; — qu'est signifié et toujours mieux réalisé le rassemblement du peuple de Dieu dans l'unité d'un seul corps et d'un seul Esprit; — que, nourrie par une nouvelle manne, l'Eglise, le nouvel Israël, est soutenue dans sa marche et irrésistiblement attirée vers son accomplissement eschatologique.

Pour que cet ordre idéal puisse de fait être vécu authentiquement par l'homme d'aujourd'hui, une réflexion critique devient nécessaire de la part du théologien en vue de rendre possibles: — la rénovation et l'adaptation des formes et des structures de l'assemblée liturgique; — l'invention d'un nouveau langage de signes et de symboles plus consonants à l'homme contemporain; — une démarche et une expérience humaines préalables et inhérentes à toute expérience sacramentelle.

THE 2403. Nouveau Testament III (3 cr.)

Le Corpus paulinien, excepté l'épître aux Hébreux. — Grandes lignes de la vie de Paul et de sa personnalité. — Les épîtres pauliniennes (genre et structure littéraire; langage et style; ordre des épîtres). — Exégèse de certains passages. I Corinthiens; Romains, Philippiens; Ephésiens; Galates. — Christologie de Paul. — Ecclésiologie de Paul. Sotériologie de Paul.

THE 2503 Nouveau Testament IV (3 cr.)

Écrits johanniques: 1) L'Évangile de Jean: genre littéraire et notes distinctives de l'Évangile de Jean; Jean et les Synoptiques. Les thèmes et articulations majeures de l'Évangile: Livre des signes. Livres de l'accomplissement. Exégèse de certains péripécies: Le Prologue; Témoignage du Baptiste; discours sur le pain de vie: les oeuvres de Dieu; discours d'adieux; le Ressuscité. 2) Les Épîtres johanniques: auteurs et idées maîtresses de la première épître. 3) La Christologie de Jean. 4) l'apocalypse: genre littéraire et enseignement eschatologique. — Théologie de l'Épître aux Hébreux. — Aperçu sur les autres Épîtres catholiques.

THE 2523 Anthropologie théologique II (3 cr.)

Thèmes anthropologiques, l'élection, la prédestination et l'image de Dieu comme des déterminations fondamentales de l'existence humaine. — Thématique biblique. — Histoire du développement dogmatique de ces thèmes. — Réflexion systématique.

THE 2543 Histoire de l'Église II (3 cr.)

Le passage d'une Église de Chrétienté à une Église de Renaissance. L'Église de la Réforme et de la Contre-Réforme; l'anglicanisme et le calvinisme. La réforme tridentine. L'Église de France au XVIIe siècle. Jansénisme et quietisme. L'Église et le siècle des Lumières. L'Église de la Révolution française. Le XIXe siècle catholique, etc.

THE 2551 Droit canonique (1 cr.)

La réforme actuelle de la codification de 1917 dans l'histoire du droit ecclésiastique. Originalité du droit ecclésiastique néo-testamentaire. Droit divin et "jus humanum" dans le droit ecclésiastique. Initiation aux catégories juridiques du Codex. Normes générales. Les personnes dans l'Église. L'aspect canonique des réalités sacramentelles.

THE 2713 Baptême, confirmation, pénitence (3 cr.)

Baptême: Sacrement par excellence de l'initiation chrétienne, le baptême implique une illumination et une conversion radicale du cœur de l'homme par la foi au Christ et la participation à son mystère de mort et de résurrection. — Purifié de ses péchés et devenu enfant de Dieu par le don d'une vie toute nouvelle selon l'Esprit, le baptisé fait également son entrée dans l'Église, peuple de Dieu en marche vers la Parousie.

Confirmation: Complément et achèvement du Baptême, la Confirmation est le sacrement du don de l'Esprit en plénitude. Le Chrétien, devenu adulte dans sa foi, est rendu capable de témoigner avec force, par sa vie autant que par sa parole, de la Bonne Nouvelle du salut opéré par le Christ. — Par le Baptême et la Confirmation, le Chrétien reçoit également une onction sacerdotale, royale et prophétique grâce à laquelle il est rendu apte à célébrer le culte nouveau en esprit et en vérité et à collaborer pour sa part à la tâche pastorale et missionnaire de l'Église.

Pénitence: Sacrement du relèvement et de la réconciliation avec le Christ pour tous ceux qui se sont éloignés de lui par le péché après avoir reçu la grâce baptismale, la Pénitence est elle aussi, comme le Baptême qu'elle renouvelle, participation au mystère pascal du Christ, par la mort au péché et la réception de la vie nouvelle selon Dieu. Restauration du lien d'amitié avec le Christ, elle est aussi restauration du lien de charité avec la communauté de tous les croyants. — Pour ce motif, dans sa réflexion critique le théologien aura à cœur de remettre en lumière la dimension communautaire du sacrement trop longtemps oubliée ou négligée dans le passé.

THE 2813 Ordre et mariage (3 cr.)

Ordre: Configurés au Christ, prophète, pasteur et serviteur de son peuple jusqu'au don total de sa vie par amour pour son Père et pour les siens, l'Évêque, le prêtre et le diacre sont, à un titre spécial différent de celui du Baptisé, au service de la triple fonction prophétique, cultuelle et pastorale de l'Église. — L'exercice de cette responsabilité de service ecclésial et la conception même du ministère varie beaucoup selon les nécessités de chaque époque. La théologie aura à cœur de dégager les conditions nouvelles d'existence et de réalisation du Sacerdoce d'aujourd'hui.

Mariage: Entre baptisés, l'amour humain est transfiguré pour devenir le Sacrement de l'amour du Christ pour son Église. — Comme le Christ en-

vers son Église, mari et femme sont appelés à ne plus former qu'un seul Corps et un seul Esprit, allant jusqu'au don de leur vie par amour et tendant à communiquer leur vie aussi bien naturelle que spirituelle à d'autres êtres issus de leur union. — La théologie se voudra attentive particulièrement ici à la problématique actuelle autour du binôme Amour-fécondité.

THE 3533 Oecuménisme (3 cr.)

THE 5503 Le messianisme dans l'Ancien Testament

THE 5603 Mort et résurrection du Christ (dans Corinthiens)

THE 5613 "La force des rencontres": recherches théologiques

THE 5713 Mentalité technique et réflexion morale

THE 5813 Le sacerdoce

THE 5913 La parole de Dieu chez Barth

THE 6543 Séparation progressive clercs-laïques

THE 6643 Herméneutique politico-social chez Moltmann

THE 6743 L'actualité de Nicolas de Cues. Docto ignorantia et recherche de l'absolu (en collaboration avec le Centre de la Renaissance)

Nicolas de Cues et son temps. Sa place dans l'évolution de l'humanisme italien. Sa place dans le mouvement de la Réforme et de l'union des Églises.

La conception de l'homme et la temporalité. L'homme connaisseur et déchiffreur. Mathématique et connaissance.

Théologie négative. Christ, rencontre du fini et de l'infini. Tolérance religieuse et oecuménisme.

Séminaire interdisciplinaire organisé par le Centre de la Renaissance avec la collaboration de la Faculté de théologie, le Département de philosophie et le Département d'histoire.

THE 6843 Questions spéciales en histoire de l'Église.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

FORMATION DES MAÎTRES

La Faculté de théologie contribue à la formation des maîtres de l'élémentaire et du secondaire. Elle offre le programme de 21 crédits de **catéchèse** qui fait partie de la licence en enseignement élémentaire.

La Faculté offre aussi un programme de 60 crédits aux étudiants désireux d'obtenir la licence en enseignement secondaire, option sciences religieuses; ces cours sont pris parmi ceux des 4 premières sessions du baccalauréat en théologie.

Ces programmes, et la description de ces cours, se trouvent dans l'annuaire publié par la formation des maîtres.

TEMPS PARTIEL

a) à Sherbrooke

La Faculté de théologie offre, durant l'année (le soir et le samedi) et durant les mois d'été, un certain nombre de cours des programmes de théologie.

La Faculté de théologie offrira, à compter de septembre 1972, un certificat de culture et de formation chrétienne.

Les normes d'admission, la description des programmes et des cours ainsi que les horaires sont fournis par l'annuaire que publie la Direction générale de l'éducation permanente.

b) à Saint-Hyacinthe

Certains de ces cours sont aussi offerts à Saint-Hyacinthe. Le responsable en est:

M. Raymond St-Gelais, ptre,
Grand Séminaire,
2200, avenue Pratte,
Saint-Hyacinthe, Qué.

MAISON AFFILIÉE

La Faculté de théologie peut accorder le baccalauréat en théologie aux étudiants qui ont complété le cours dispensé au scolasticat de l'Abbaye St-Benoit-du-Lac. Les conditions d'affiliation ont été précisées dans l'entente conclue entre l'Université de Sherbrooke et l'Abbaye.

L'INSTITUT DE SPIRITUALITÉ

Conformément à une convention signée le 22 février 1962, l'Institut de spiritualité, dirigé par les Pères Carmes, est annexé à l'Université de Sherbrooke.

LES COURS

Les cours se donnent pendant le mois de juillet; ils durent trois semaines, à raison de cinq périodes par jour. Le samedi après-midi et le dimanche sont libres. Le cycle est de trois ans. Les débutants peuvent se présenter chaque année.

Pour être admis à suivre les cours, il faut posséder l'équivalent d'une treizième année. Les auditeurs sont acceptés.

LE DIPLÔME

Pour obtenir le diplôme, il faut avoir suivi le cycle complet, avoir subi avec succès les examens qui terminent chaque session et justifier une assistance minima à 90% des cours.

Les candidats sont répartis en deux sections d'après le niveau de leurs études antérieures. La plupart des cours se donnent séparément, d'autres sont communs aux deux sections. La direction de l'Institut a seule compétence pour affecter un candidat à l'une ou l'autre section.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser au:

R. P. Dominique Fabe, o.c.d.,
Directeur,
Institut de Spiritualité,
2, rue Notre-Dame,
Repentigny, Qué.